Fichelo

Licence 2 · Droit

Droit L2 : fiches de révision

Obligations, droit administratif, droit pénal général, finances publiques : le tronc commun de L2 (l'ordre des matières varie selon les facultés)

29	99	4
fiches de révision	exercices corrigés	chapitres

D'après : Fiche RNCP38186 « Licence - Droit » (fiche nationale), France compétences ; Constitution du 4 octobre 1958, texte intégral en vigueur (Conseil constitutionnel) ; Code civil, rédaction en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org) ; Code pénal, rédaction en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org) ; Code de la justice pénale des mineurs (codes.droit.org) ; Code de justice administrative (codes.droit.org) ; Code des relations entre le public et l'administration (codes.droit.org) ; Code de la commande publique (codes.droit.org) ; Code général des collectivités territoriales (codes.droit.org) ; Code des juridictions financières (codes.droit.org) ; Conseil constitutionnel, décision n° 2021-831 DC du 23 décembre 2021 (loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques). Année 2026-2027.

fichelo.fr · usage personnel et familial

Sommaire

DROIT DES OBLIGATIONS

1 Les sources des obligations et la classification des contrats
2 La formation du contrat : négociations, offre, acceptation, avant-contrats
3 La validité du contrat : les vices du consentement
4 Capacité, contenu du contrat et sanctions de la formation (nullité, caducité)
5 Les effets du contrat : force obligatoire, imprévision, effet relatif
6 L'inexécution du contrat : les cinq remèdes de l'article 1217
7 La responsabilité du fait personnel (art. 1240 et 1241)
8 La responsabilité du fait des choses (art. 1242 al. 1)
9 La responsabilité du fait d'autrui : parents, commettants, principe général
10 Les accidents de la circulation : la loi du 5 juillet 1985
11 Les quasi-contrats et le régime général des obligations

DROIT ADMINISTRATIF

12 Les sources du droit administratif et le principe de légalité
13 La compétence du juge administratif : Blanco et le dualisme juridictionnel
14 Le service public : notion, modes de gestion, principes
15 Les actes administratifs unilatéraux
16 La police administrative
17 Le recours pour excès de pouvoir et les référés
18 La responsabilité administrative
19 Les contrats administratifs

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

20 Le principe de légalité criminelle et l'interprétation stricte
21 L'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace
22 Les éléments constitutifs de l'infraction : légal, matériel, moral
23 La tentative punissable
24 L'auteur, le complice et la responsabilité des personnes morales
25 Les causes d'irresponsabilité pénale
26 La peine : fonctions, échelle, personnalisation

FINANCES PUBLIQUES

27 Les lois de finances et les principes budgétaires
28 La procédure budgétaire : de la préparation au vote
29 L'exécution et le contrôle : Cour des comptes et contrôle parlementaire

Comment utiliser ce pack. Une fiche = une notion du tronc commun de deuxième année. Il n'existe pas de programme national de licence : l'ordre et l'intitulé des matières changent d'une faculté à l'autre (les finances publiques sont parfois en L3, le contrat et la responsabilité parfois sur deux semestres). Repérez dans le sommaire les fiches qui correspondent à vos cours.

Lisez « À retenir », apprenez les articles cités (leur rédaction est celle en vigueur au 16/10/2026), refaites l'exemple, puis traitez les exercices : cas pratiques, fiches d'arrêt et questions de cours. Les corrigés, regroupés à la fin, détaillent le raisonnement en syllogisme (règle, faits, conclusion), celui qu'attendent les correcteurs en TD et à l'examen.

FICHE 1 · DROIT DES OBLIGATIONS

Les sources des obligations et la classification des contrats

Au programme : Identifier la source d'une obligation (acte juridique, fait juridique, loi) et qualifier un contrat à l'aide des catégories du Code civil réformé par l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 (en vigueur le 1er octobre 2016).

À RETENIR

- **Art. 1100 C. civ.** : « Les obligations naissent d'actes juridiques, de faits juridiques ou de l'autorité seule de la loi. » Elles peuvent aussi naître de l'exécution volontaire ou de la promesse d'exécution d'un devoir de conscience (obligation naturelle).
- **Acte juridique** (art. 1100-1) : manifestation de volonté destinée à produire des effets de droit, conventionnelle (contrat) ou unilatérale (testament, reconnaissance d'enfant, démission). **Fait juridique** (art. 1100-2) : agissement ou événement auquel la loi attache des effets de droit (accident, enrichissement injustifié).
- **Contrat** (art. 1101) : « accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations ».
- Principes directeurs : **liberté contractuelle** (art. 1102, dans les limites de l'ordre public), **force obligatoire** (art. 1103 : les contrats légalement formés « tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits »), **bonne foi** de la négociation à l'exécution (art. 1104, d'ordre public).
- Classifications (art. 1106 à 1111-1) : synallagmatique / unilatéral ; à titre onéreux / à titre gratuit ; commutatif / aléatoire ; de gré à gré / d'adhésion ; cadre / d'application ; à exécution instantanée / successive.
- Enjeu de la qualification : le régime change (ex. art. 1171 sur les clauses abusives ne vaut que pour le **contrat d'adhésion** ; art. 1168 : le défaut d'équivalence ne rend pas nul un contrat synallagmatique).

VOCABULAIRE

Contrat d'adhésion	Contrat qui comporte un ensemble de clauses non négociables, déterminées à l'avance par l'une des parties (art. 1110).
Contrat aléatoire	Contrat où les parties acceptent de faire dépendre les effets du contrat d'un événement incertain (assurance, rente viagère).
Obligation naturelle	Devoir de conscience : non exigible en justice, mais le paiement volontaire ne peut être répété (art. 1302 al. 2).

EXEMPLE CORRIGÉ

Question : Un assureur propose en ligne un contrat dont l'assuré ne peut que cocher « j'accepte ». Qualifiez.

Réponse : acte juridique conventionnel (rencontre de deux volontés) ; contrat synallagmatique (obligations réciproques : prime / garantie), à titre onéreux, aléatoire (la prestation de l'assureur dépend d'un sinistre incertain), d'adhésion (clauses non négociables fixées par l'assureur), à exécution successive. Conséquence : l'art. 1171 (déséquilibre significatif) peut s'appliquer aux clauses non négociables.

ATTENTION

Ne pas confondre **unilatéral** (un contrat où une seule partie s'oblige, ex. donation, cautionnement) et **acte unilatéral** (une seule volonté). La donation est un contrat unilatéral, pas un acte unilatéral. Le contrat d'adhésion n'est plus défini par la seule absence de négociation globale : depuis la loi de ratification du 20 avril 2018, c'est « un ensemble de clauses non négociables ».

fichelo.fr · usage personnel et familial

JE M'ENTRAÎNE

1. Qualifiez la source de l'obligation : (a) le testament ; (b) l'obligation de réparer un dommage causé en renversant un piéton ; (c) l'obligation alimentaire entre parents et enfants.
2. Le prêt d'argent consenti par un particulier à un ami, sans intérêt, est-il synallagmatique ? À titre onéreux ?
3. Vrai ou faux, en justifiant : « Un vendeur peut demander la nullité d'une vente parce que le prix obtenu est très inférieur à la valeur du bien. »
4. Citez l'article qui consacre la bonne foi et précisez son domaine temporel et sa nature.

Sources

Les fiches suivent les textes officiels ci-dessous (programme en vigueur pour l'année indiquée sur la couverture). Fichelo est un site indépendant : il n'est affilié ni au ministère de l'Éducation nationale, ni au ministère de l'Enseignement supérieur, ni à aucun éditeur.

1. Fiche RNCP38186 « Licence - Droit » (fiche nationale), France compétences
   https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38186/
2. Constitution du 4 octobre 1958, texte intégral en vigueur (Conseil constitutionnel)
   https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur
3. Code civil, rédaction en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20civil.pdf
4. Code pénal, rédaction en vigueur (données API Légifrance, codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20p%C3%A9nal.pdf
5. Code de la justice pénale des mineurs (codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20de%20la%20justice%20p%C3%A9nale%20des%20mineurs.pdf
6. Code de justice administrative (codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20de%20justice%20administrative.pdf
7. Code des relations entre le public et l'administration (codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20des%20relations%20entre%20le%20public%20et%20l%27administration.pdf
8. Code de la commande publique (codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20de%20la%20commande%20publique.pdf
9. Code général des collectivités territoriales (codes.droit.org)
   https://codes.droit.org/PDF/Code%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20des%20collectivit%C3%A9s%20territoriales.pdf
10. Code des juridictions financières (codes.droit.org)
    https://codes.droit.org/PDF/Code%20des%20juridictions%20financi%C3%A8res.pdf
11. Conseil constitutionnel, décision n° 2021-831 DC du 23 décembre 2021 (loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques)
    https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2021/2021831DC.htm

Ce PDF est vendu pour un usage personnel et familial (ou pour la classe de l'enseignant acheteur). Merci de ne pas le diffuser en ligne. Version du 2026-10-16.